

	<b>DECLARATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>	
	<b>COMMUNE :</b>	<b>N° DOSSIER :</b>
Dossier reçu le :		Date du contrôle :
<b>HABITATION Contrôlée</b>	Adresse :	
	Complément :	
	C.Postal :	COMMUNE :
	Références cadastrales :	
<b>PROPRIETAIRE</b>  Adresse si différente de celle de l'habitation	NOM :	Prénom :
	Téléphones :	
	Adresse :	
	Complément :	
	C.Postal :	COMMUNE :
	Pays :	
<b>OCCUPANT</b> si différent du propriétaire	NOM :	Prénom :
	Occupant depuis :	
	Téléphones :	
<b>SERVICE DE CONTROLE</b>	<b>SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TERRES DE SAONE</b>	
	Adresse : <b>67, rue François Mitterrand</b>	
	C.Postal - Ville : <b>70170 Port Sur Saône</b>	
	Téléphone - Fax - Email : <b>03 84 91 18 37</b> <span style="float: right;"><b>cycledeleau@cctds.fr</b></span>	

### Pièces à fournir par le propriétaire:

- Le présent formulaire dûment rempli (3 pages) et signé.
- Un plan de situation de la parcelle sur fond IGN au 1/25 000
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif, sur base cadastrale au 1/200 ou 1/500 avec schématisation simple de l'habitation et/ou des bâtiments etc...
- Un plan en coupe de la filière au 1/200 ou 1/500.
- les plans intérieurs de l'habitation
- si l'installation génère un rejet : autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire
- Une étude à la parcelle (étude de sol et la définition de filière) a été réalisée (la joindre à la demande)

<b>Nature du Projet</b>	<input type="checkbox"/> Construction neuve	<input type="checkbox"/> Réhabilitation de l'existant (*)
	<input type="checkbox"/> (*) un diagnostic a t'il été réalisé ?	
	(*) Nom et Prénom du propriétaire lors du diagnostic : <div style="background-color: #cccccc; height: 15px; width: 100%;"></div>	

# DECLARATION D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## Réalisation du Projet

Concepteur  
(Propriétaire, architecte, ...)

Installateur

NOM \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
CP-Ville \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ Fax. \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ Fax. \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

## Caractéristiques de l'habitation

Résidence principale  Résidence secondaire

Nb Chambres (bureau, salle de jeux, bibliothèque,...) \_\_\_\_\_

Nb WC : \_\_\_\_\_ Nb pièces principales : \_\_\_\_\_

Autre (gîte, local professionnel,...)

Préciser : \_\_\_\_\_

Capacité d'accueil : \_\_\_\_\_

## Caractéristiques du terrain et de son environnement

Superficie totale de la parcelle \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

cocher si  
OUI

Le terrain est desservi par un réseau public d'eau potable.

Pente du terrain ?

Faible <5%

Moyenne entre 5 et 10%

Forte >10%

Présence d'un captage (puits ou forage) sur le terrain.

Si destiné à la consommation humaine, distance par rapport au traitement : \_\_\_\_\_ m

Présence d'un captage (puits ou forage) sur un terrain mitoyen.

Ne sait pas

Si destiné à la consommation humaine, distance par rapport au traitement : \_\_\_\_\_ m

Une géothermie est envisagée.

Si OUI, description,  
dimensions :

\_\_\_\_\_

### Destination des eaux pluviales :

réseau de surface (fossé, caniveaux,...)  infiltration sur la parcelle  rétention (cuve, mare,...)

autre , préciser : \_\_\_\_\_

**RAPPEL :** Le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.

## Le dispositif de pré-traitement des eaux usées

cochers  
OUI

Les eaux ménagères (SDB+cuisine) et les eaux vannes (WC) sont prétraitées séparément.

Volume du prétraitement (fosse toutes eaux ou microstation) \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

Matériau utilisé (béton, polyéthylène, polyester, autre) \_\_\_\_\_

Une ventilation primaire est prévue

Quel est son diamètre (mm) ? \_\_\_\_\_

Une ventilation secondaire avec extracteur statique ou éolien est prévue à la sortie de la fosse

Quel est son diamètre (mm) ? \_\_\_\_\_

Fosse toutes eaux située à + de 10 m de l'habitation

Un bac à graisses est prévu

Si Oui, volume : \_\_\_\_\_

**Remarque :** Si nappe affleurante, prévoir d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage.  
Si fosse enfouie sous zone de circulation, prévoir une dalle de répartition.

## DEFINITION DE LA FILIERE

## Le dispositif de traitement des eaux usées

- lit filtrant drainé à flux vertical       terre d'infiltration       lit filtrant non drainé à flux vertical  
 lit filtrant drainé à flux horizontal       lit d'épandage  
 Longueur :  m      Largeur :  m      Profondeur :  m  
 tranchées d'épandage      Nombre de tranchées :       Longueur d'une :  m  
 nouvelles filières agréées :  
 Type / Modèle :   
 Dimensionnement :   
 N° Agrément:

Commentaires : 

**Remarques : la filière d'assainissement doit être implantée selon les distances minimales suivantes : 5 m de l'habitation, 3 m des limites de propriété, 3 m des arbres, arbustes.**

## L'évacuation des effluents (dispositifs drainés)

Quel est le lieu prévu pour le rejet (fossé, cours d'eau, puits d'infiltration) ?

***Si vous n'êtes pas vous-même propriétaire, vous devrez fournir une autorisation de rejet écrite du propriétaire.***

**Lors du dépôt de votre dossier à la mairie, il est nécessaire de prendre contact avec le service SPANC pour prévoir le contrôle (03 84 91 18 37)**

**Le présent contrôle donne lieu à la perception d'une redevance auprès du propriétaire. La redevance pour le contrôle de conception (étude de dossier) est fixée à 60 €. Le versement de la redevance vous sera demandé pour chaque contrôle après réalisation de celui-ci.**

Pour la garantie de vos travaux, assurez-vous que l'installateur a souscrit une garantie décennale afin de pallier à d'éventuels problèmes techniques.

Je soussigné, M ..... autorise M ..... à me représenter lors des différents contrôles SPANC en cas d'impossibilité de ma part.

**Le propriétaire s'engage à réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable et conformément au projet accepté puis à ne recouvrir l'installation qu'après avis sur sa conformité.**

Date et signature du propriétaire

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée en 2004 et 2018) et au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) : Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que :

- Les données personnelles recueillies dans le cadre de ce formulaire font l'objet d'un traitement (Art.13 du RGPD) dont la finalité est la gestion des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif ;
- Elles sont nécessaires pour respecter une obligation légale (Art 6.1.c du RGPD) caractérisée par l'article L5211-17 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ainsi que l'article L2224-8 et suivants du même code ;
- Elles seront conservées jusqu'à la prochaine rénovation de l'installation. ;
- Le Président de la communauté de communes des Terres de Saône est responsable du traitement et les destinataires des données collectées par ce formulaire sont les services habilités de la collectivité ainsi que le prestataire en charge des contrôles.;
- En application des articles 15 et suivants du règlement susmentionné, vous pouvez en vous adressant à la communauté de communes des Terres de Saône, bénéficier d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre demande concernant vos données personnelles, vous pouvez contacter notre Délégué à la Protection des Données au 03.84.91.66.00 ou à l'adresse électronique suivante [contact@ams-consulting.fr](mailto:contact@ams-consulting.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits concernant vos données personnelles ne sont pas respectés, Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et les Libertés (CNIL).

Sur le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

Par voie postale : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 -75334 PARIS CEDEX 07